

Communiqué de Presse

Le Conseil d'administration de Total réaffirme la priorité à la mise en œuvre de la stratégie industrielle de croissance du Groupe et annonce la politique de retour à l'actionnaire pour les 3 prochaines années :

**Dividende proposé à 2,48 €/action pour l'année 2017
Hausse de 10% du dividende entre 2018 et 2020
Jusqu'à 5 milliards de dollars de rachat d'actions sur la période 2018-20**

Paris, 8 février 2018 - Le Conseil d'administration, réuni le 7 février 2018, a arrêté les comptes du Groupe pour l'exercice 2017 et a revu la politique d'allocation du cash flow, incluant la politique de retour à l'actionnaire, pour les 3 prochaines années.

Malgré un environnement volatile au cours des trois dernières années, Total s'est repositionné avec succès, réalisant de solides résultats en 2017 grâce à une bonne performance opérationnelle et baissant son point mort organique avant dividende à 27 \$/b de Brent.

Les investissements importants réalisés depuis cinq ans se traduisent par une forte croissance de production à marge élevée. Le Groupe s'est également renforcé en investissant à contre-cycle et a acquis des ressources à des conditions attractives. Il bénéficie d'une forte visibilité sur la croissance de son cash flow et d'une flexibilité financière accrue grâce à un ratio d'endettement (dette nette sur capital) abaissé à 12% fin 2017.

Confiant dans la capacité des équipes du Groupe à saisir les opportunités de croissance créatrices de valeur, le Conseil d'administration réaffirme la priorité qu'il donne à la mise en œuvre de la stratégie industrielle du Groupe à long terme.

Dans ce contexte, le Conseil d'administration a souhaité donner de la visibilité sur la politique d'allocation du cash flow et de retour à l'actionnaire pour les trois prochaines années. Il a confirmé un programme d'investissement de 15 - 17 milliards de dollars par an, a fixé un objectif de maintien du ratio d'endettement (dette nette sur capital) inférieur à 20% et un maintien de rating de catégorie A et a également proposé les mesures suivantes :

1. Augmentation du dividende de 10% sur les 3 prochaines années

- Un dividende au titre de l'exercice 2017 de 2,48 €/action sera proposé à l'Assemblée générale, ce qui correspond à un solde de 0,62 €/action et à une hausse du dividende de 1.2% par rapport à 2016
- Les acomptes trimestriels au titre de l'exercice 2018¹ seront augmentés de 3,2% à 0,64 €/action, avec l'intention de proposer à l'Assemblée Générale un dividende pour l'exercice 2018 de 2,56 €/action
- L'objectif de dividende au titre de l'exercice 2020 serait de 2,72 €/action

2. Rachat des actions émises sans décote dans le cadre de l'option du dividende en actions

- Maintien de l'option du dividende en action pour répondre au souhait de certains actionnaires mais sans décote du prix d'émission sur le cours de bourse
- Rachat des actions nouvellement émises en vue d'annulation. Pas de dilution liée à l'option du dividende en actions à compter de 2018
- Rachat immédiat des actions émises en janvier 2018 dans le cadre du paiement du second acompte 2017

¹ Le premier acompte sera payé en octobre 2018

3. Jusqu'à 5 milliards de dollars de rachats d'actions sur la période 2018-20

- L'objectif est de partager avec les actionnaires les bénéfices résultant de la hausse des cours du pétrole
- Les volumes de rachats seront ajustés en fonction des prix du pétrole
- Cela vient en plus du rachat des actions émises dans le cadre du dividende en actions

Dividende 2017

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires, qui se tiendra le 1^{er} juin 2018, de fixer le dividende au titre de l'exercice 2017 à 2,48 €/action, en hausse de 1,2% par rapport à 2016. Compte tenu des trois acomptes de 0,62 €/action relatifs à l'exercice 2017, un solde d'un montant égal de 0,62 €/action est donc proposé.

Le Conseil propose également que l'Assemblée Générale décide d'offrir aux actionnaires la possibilité de recevoir le paiement de ce solde du dividende relatif à l'exercice 2017, soit en numéraire, soit en souscrivant à des actions nouvelles de la Société sans décote.

Dès lors, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale de la résolution qui sera proposée:

- le solde du dividende sera détaché de l'action sur Euronext Paris le 11 juin 2018 ;
- le paiement en numéraire et/ou la livraison des actions éventuellement émises, selon l'option retenue, devrait intervenir à compter du 28 juin 2018.

À propos de Total

Total est un groupe mondial et global de l'énergie, l'une des premières compagnies pétrolières et gazières internationales, et acteur majeur des énergies bas carbone. Ses 98 000 collaborateurs s'engagent pour une énergie meilleure, plus sûre, plus propre, plus efficace, plus innovante, et accessible au plus grand nombre. Présent dans plus de 130 pays, Total met tout en œuvre pour que ses activités soient accompagnées d'effets positifs dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux.

* * * * *

Total contacts

Relations Médias : +33 1 47 44 46 99 | presse@total.com | @TotalPress

Relations Investisseurs : +44 (0)207 719 7962 | ir@total.com

Avertissement

Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d'information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Les entités dans lesquelles TOTAL S.A. détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. TOTAL S.A. ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait des actes ou omissions émanant desdites sociétés. Les termes « TOTAL », « Groupe TOTAL » et « Groupe » qui figurent dans ce document sont génériques et utilisés uniquement à des fins de convenance. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence aux filiales ou à leurs collaborateurs.

Ce document peut contenir des informations et déclarations prospectives qui sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et



Communiqué de Presse

réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TOTAL S.A. ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document.